



CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 15 mai 2025

Responsable de service :
Sylvie Brecl

DÉLIBÉRATION N° 01

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Agnès de BRUYN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, M. Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Nadine NIVAUT, donne procuration à M. Thierry LAMBERT
Mme Sophie DESPRÉS, donne procuration à Mme Agnès de BRUYN
Mme Laëtitia BOURDIER, donne procuration à Mme Estelle QUÉRÉ
M. Arnaud LATREUILLE, donne procuration à Mme Lisa TEIXEIRA
Mme Hélène RATA, donne procuration à M. Yan GENONET
M. Vincent HEUSICOM, donne procuration à Mme Hélène de SAINT DO

Secrétaire de séance : M. Camille LAGRANGE

Date de convocation	07/05/2025
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

1. Présentation des décisions du Maire

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil municipal à déléguer certaines de ses compétences au Maire ;

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°03 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

N° de la Décision	Objet de la décision
74_2024	Création de la régie de recette "culture et événementiel" pour le pôle CCE
17_2025	Décision d'agir en justice en défense des intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif - affaire SAS A'RE PLOMBERIE, MILLON DAVID,

	GUEYE, CARIOU, CREPIN, PECAULT, SCALA, REICHHARDT et GHADI c/ COMMUNE
18_2025	Abroge et remplace la décision 31/2023 en ce qui concerne le montant retenu des lots n°1, n°4 et n°6.
19_2025	Reconduction du marché Transgourmet
20_2025	Suppression de la régie "droit de place"
21_2025	Sortie inventaire 210024 de 2 caméras piéton
22_2025	Consignation de la somme de 400 000 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations à la suite de la décision de préemption n°72-2024 en date du 17 décembre 2024 portant acquisition du bien immobilier cadastré section BL numéro 41 sis 44 avenue Roger Salengro au prix de la DIA n°01702824163 réceptionnée le 3 octobre 2024
23_2025	Renouvellement d'adhésion à l'Association des Maires de France
24_2025	Renouvellement d'adhésion à l'Association des Petites Ville de France
25_2025	Suppression de la régie "marché"
26_2025	Décision d'agir en justice en défense des intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif – affaire GREGOIRE c/ COMMUNE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- L'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte des décisions mentionnées dans le tableau ci-dessus

Annexe n°1 : Décisions du Maire

Pour extrait conforme,

Tony Loisel
Maire




Camille LAGRANGE
Secrétaire de séance



Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr. Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.